RÈGLEMENT DE JEU CONCOURS

Article 1 – Organisation

La recyclerie **La Belle Affaire**, située au 4 rue Pythagore, 17440 Aytré, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat ni de don.

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique, à l'exception du personnel organisateur et de leur famille directe.

L'organisateur se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute participation non conforme ou frauduleuse.

La participation est limitée à **une participation par personne**.

Article 3 – Modalités de participation

Toute participation multiple pourra être annulée par l'organisateur. La participation se fait exclusivement en magasin via un **bulletin papier à déposer dans une urne prévue à cet effet**.

Toute participation incomplète, illisible ou comportant des informations erronées pourra être considérée comme nulle.

La participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 4 – Mécanique du jeu

Chaque participant dispose d'une seule participation.

Aucune participation supplémentaire liée à un achat ou un don n'est prévue.

Article 5 – Lots

10 lots sont mis en jeu, composés d'objets de seconde main issus de la recyclerie La Belle Affaire, accompagnés de tote bags confectionnés par l'équipe de la recyclerie.

Détail des lots :

Lot n°1 :

Une planche apéritive thème Star Wars avec accessoires, six verres et un tote bag confectionné par l'équipe de La Belle Affaire.

Lot n°2 :

Une trancheuse à charcuterie, deux spatules à raclette avec chauffe-plat et un tote bag confectionné par l'équipe de La Belle Affaire.

Lot n°3 :

Un livre sur l'Hermione, une parure de lit et un tote bag confectionné par l'équipe de La Belle Affaire.

Lot n°4 :

Un coffret DVD Pedro Almodóvar, un coffret CD de variétés françaises et un tote bag confectionné par l'équipe de La Belle Affaire.

Lot n°5 :

Un livre consacré aux forts de Charente-Maritime, une statuette représentant une mouette ainsi qu'un tote bag confectionné par l'équipe de La Belle Affaire.

Lot n°6 :

Une machine à pop-corn Coca-Cola et un tote bag confectionné par l'équipe de La Belle Affaire.

Lot n°7 :

Un jeu de société « Les Animaux Fantastiques » et un tote bag confectionné par l'équipe de La Belle Affaire.

Lot n°8 :

Une théière, une cafetière, deux tasses et un tote bag confectionné par l'équipe de La Belle Affaire.

Lot n°9 :

Un ensemble de vaisselle comprenant de grandes assiettes, des assiettes creuses, une soupière, un plat de service et des verres, accompagné d'un tote bag confectionné par l'équipe de La Belle Affaire.

Lot n°10 :
Une valise et un tote bag confectionné par l'équipe de La Belle Affaire.

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contrepartie financière, échange ou remboursement.

Article 6 – Durée du jeu

Le jeu se déroule le **21 mai 2026** de **9h30 à 12h et de 14h à 17h**.

Article 7 – Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi l'ensemble des participations valides.

Le tirage au sort aura lieu le **22 mai 2026**, de manière transparente, à partir de l'urne contenant les bulletins de participation.

Le tirage au sort sera réalisé de manière transparente parmi les participations valides.

Le tirage est réalisé par l'équipe de la recyclerie La Belle Affaire.

Article 8 – Information des gagnants

Les gagnants seront contactés par téléphone.

Sans réponse dans un délai de **10 jours**, un second tirage pourra être effectué pour réattribuer le lot.

Les participants sont responsables de l'exactitude de leurs coordonnées. En cas d'erreur ou d'impossibilité de contact, le lot pourra être réattribué sans recours possible.

Article 9 – Données personnelles (RGPD)

Les données collectées sont : nom, prénom, numéro de téléphone, et réponse à la question suivante : "Avez-vous déjà visité La Belle Affaire ? (oui/non)".

Ces données sont utilisées uniquement dans le cadre du jeu concours et ne font l'objet d'aucune newsletter ni prospection commerciale.

Les données sont conservées uniquement pendant la durée nécessaire au traitement du jeu concours, puis supprimées.

Article 10 – Fraude et modification du jeu
L'organisateur se réserve le droit de modifier, reporter, prolonger ou annuler le jeu concours en cas de force majeure, d'erreur ou de circonstances indépendantes de sa volonté.
L'organisateur se réserve également le droit d'exclure toute participation frauduleuse ou non conforme au présent règlement.
Ces décisions ne peuvent donner lieu à aucune contestation ni indemnisation.

Article 11 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.